

Image not found or type unknown



## Retraite Civil et Militaire

Par **Dadalavo**, le **18/11/2008** à **21:15**

J'ai été fonctionnaire à Madagascar de Février 1976 à Juillet 1983 et j'ai cotisé à la Caisse de Retraite Civil et Militaire de Madagascar. Depuis Novembre 1983 je suis salarié en France. Pourrais-je faire valoir de mes annuité malgache? Si oui, que dois-je faire?  
Merci d'avance